

LES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

La protection du personnel travaillant à plus de 3 m de haut nécessite l'emploi de protection collective tels que les échafaudages roulants. Cependant, l'utilisation de ce matériel n'est pas sans risque, notamment lors des opérations de montage et démontage.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

◆ RENVERSEMENT OU EFFONDREMENT DE L'ÉCHAFAUDAGE :

- Matériel non conforme,
- Mauvais entretien et manque de vérifications périodiques,
- Absence ou inefficacité des entretoises,
- Affaissement des appuis,
- Absence ou mauvaise utilisation des stabilisateurs,
- Instabilité ou inégalité du sol,
- Défaut de montage.

◆ CHUTE DE MATÉRIAUX SUR UN AGENT :

- Chute d'un élément de l'échafaudage pendant le montage,
- Rupture d'un plancher,

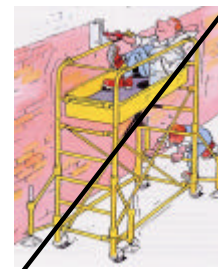
- Absence de plinthes.

◆ PERTES D'ÉQUILIBRE DES OPÉRATEURS :

- Absence ou inefficacité des garde-corps,
- Mouvements ou postures inappropriés,
- Consignes de sécurité mal appliquées ou manquantes,
- Absence de calage de l'échafaudage,
- Non utilisation des équipements anti-chute lors du montage ou démontage.

◆ CONTACT DES AGENTS AVEC UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE :

- Non respect des distances de sécurité,
- Absence de protection de la ligne.



MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

◆ CHOIX D'UN ÉCHAFAUDAGE ROULANT :

Les échafaudages roulants doivent être conformes à la norme NF HD 1004, reconnaissable par un marquage NF.

Que ce soit pour l'achat ou la location, le fournisseur doit donner une notice d'instructions avec les informations suivantes :



- la classe de l'échafaudage suivant le chargement et le nombre de planchers chargés autorisés,
- les hauteurs autorisées pour les différentes utilisations (la norme limite la hauteur à 8 m à l'extérieur et 12 m à l'intérieur),
- les dimensions et le poids des divers éléments constitutifs,
- les lests à mettre en place éventuellement, jambes de force, amarrage,
- les instructions pour le montage, le démontage et le stockage.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



notre conseiller
hygiène & sécurité,
**Solange POIRAUD-
BIGAS**

☎ 02.51.44.10.21

◆ MONTAGE ET DÉMONTAGE :

S'assurer que le **sol soit stable, non encombré et horizontal** (pente maximum de 1% à 2%).

Le montage doit se faire à **deux personnes informées** sur les méthodes de montage et d'utilisation.

Pour le montage se reporter à la notice du constructeur.

Les échafaudages à **montage en sécurité** doivent être pourvus de **garde-corps** sur le plancher inférieur avant que les monteurs n'accèdent au plancher supérieur.

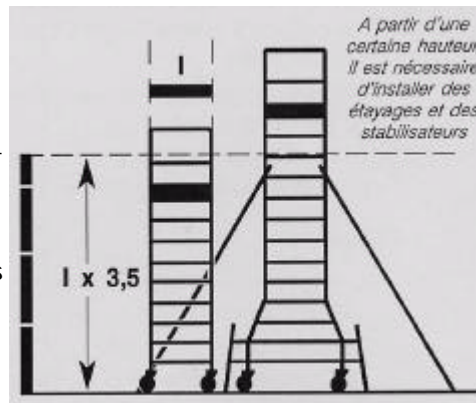
Pour assurer la stabilité de l'échafaudage, **l'ossature doit être entretoisée et contreventée** dans les plans longitudinaux, transversaux et horizontaux.

Un échafaudage de **plus de 2,5 m** est considéré comme stable si la hauteur du **plancher supérieur est inférieure ou égale à 3,5 fois la largeur**. Au-delà, il est nécessaire d'installer des étais et des stabilisateurs.

Ne **pas** utiliser de **planches** mais uniquement les planchers propres aux échafaudages. Ces planchers doivent être installés tous **les 2 mètres**. En aucun cas, ils ne devront être séparés de **plus de 3 m**.

Ils sont munis, sur leur quatre côtés, de garde-corps constitués de deux lisses placées l'une à 1 m, l'autre à 0,45 m au dessus du plancher, et de plinthes d'une hauteur de 15 cm au moins.

Jusqu'à 2,5 m de hauteur, l'accès à l'échafaudage peut se faire par l'extérieur. Au-delà, l'accès doit se faire impérativement par l'intérieur grâce à une échelle intégrée verticale ou inclinée. Les trémies d'accès aux planchers doivent être décalées d'un plancher à l'autre.



◆ UTILISATION :

L'échafaudage ne doit **jamais être déplacé** lorsque le personnel se trouve sur un de ces planchers.

Les roues doivent être conçues pour pouvoir être **bloquées en rotation et en orientation**.

Pour des travaux **proches d'une ligne électrique**, respecter **5 m** de distance de sécurité. Si cette distance ne peut pas être respectée, mettre **hors tension la ligne** ou disposer une protection la mettant hors d'atteinte.

Sur voie publique, protéger les travaux par un **balisage** spécifique de **chantier**.

Les planchers de travail doivent être maintenus **propres et non encombrés**.

◆ ENTRETIEN :

Vérifier périodiquement le bon état des éléments constitutifs de l'échafaudage.

Traiter périodiquement les **colliers, axes de rotation et organes de réglage** à l'aide d'un produit lubrifiant.

Éliminer les **éléments déformés** ; ne pas tenter de les redresser.

Ranger correctement le matériel.



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

En l'absence de protections collectives, il est indispensable que les monteurs utilisent un **système d'arrêt des chutes** composé d'un **harnais** et d'un **anti-chute** à rappel automatique. Le point d'ancrage est choisi dans la mesure du possible sur la construction au dessus du poste de travail. En cas d'impossibilité, l'anti-chute est fixé sur un nœud de l'ossature au fur et à mesure du montage.

Les agents chargés du montage ou du démontage de l'échafaudage seront équipés de :

- **vêtements de travail,**
- **gants de protection,**
- **chaussures de sécurité.**

